

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1004**8 octobre 2004****SOMMAIRE**

Advantics S.A., Luxembourg	48163	Maestrale S.A., Luxembourg	48168
AIG Sicav, Luxembourg	48190	Maselux Services S.A., Luxembourg	48168
AIG Sicav, Luxembourg	48190	MassMutual Europe S.A., Luxembourg	48184
Alpha Cars S.A., Luxembourg	48163	Meba S.A., Luxembourg	48169
Alternative Capital Enhancement, Sicav, Luxembourg	48149	Mersin S.A., Luxembourg	48164
Auto-Ecole Dan S.A., Mamer	48174	Mersin S.A., Luxembourg	48164
Blue Bay Holding S.A., Luxembourg	48170	Messageries du Livre, S.à r.l., Luxembourg	48164
Blue Mountain Holding S.A., Luxembourg	48171	Metalfar International S.A., Luxembourg	48174
BUO Luxembourg S.A., Luxembourg	48158	Minoru S.A.H., Luxembourg	48171
Cabrera S.A., Luxembourg	48173	Mofin Holding S.A., Luxembourg	48161
Callington S.A., Luxembourg	48158	Mofin Holding S.A., Luxembourg	48161
Callington S.A., Luxembourg	48159	Morella S.A., Luxembourg	48172
CDO Master Investments 3 S.A., Luxembourg	48189	Naxos Finance S.A., Luxembourg	48163
Conship S.A., Luxembourg	48155	Naxos Finance S.A., Luxembourg	48163
Edison S.A., Luxembourg	48159	Opio, S.à r.l., Howald	48160
Elex S.A.H., Luxembourg	48162	Paul Wirtz, S.à r.l., Niederanven	48152
Espro S.A., Luxembourg	48171	ProLogis Poland XXXI, S.à r.l., Luxembourg	48185
Euro Participations Arts Graphiques S.A., Luxembourg	48173	ProLogis Poland XXXII, S.à r.l., Luxembourg	48180
Everlux Maritima S.A.H., Luxembourg	48170	ProLogis Poland XXXIII, S.à r.l., Luxembourg	48175
Financière de Gestion et Participations S.A., Luxembourg	48167	R.D. Auto Prestige, S.à r.l., Itzig	48191
Finelettra International S.A., Luxembourg	48167	Realfin Holding S.A., Luxembourg	48167
Finruces Holding S.A., Luxembourg	48169	Roermond Holding (No. 2), S.à r.l., Luxembourg	48173
Formengroup Holding S.A., Luxembourg	48168	San Patrizio Immobiliare, S.à r.l., Luxembourg ..	48156
(Le) Grand Café S.A., Luxembourg	48173	San Patrizio Immobiliare, S.à r.l., Luxembourg ..	48157
Hammer Transport A.G., Schengen	48165	Scubatech Holding S.A., Luxembourg	48167
Hammer Transport A.G., Schengen	48165	Sempre Verde S.A., Luxembourg	48174
HDN-Holding S.A., Luxembourg	48169	Sierra S.A., Luxembourg	48172
Hepta Consult S.A., Luxembourg	48153	SoDévIn Holding S.A., Luxembourg	48166
Hepta Consult S.A., Luxembourg	48155	Spring 96 S.A.H., Luxembourg	48160
Holco S.A., Luxembourg	48152	Spring 96 S.A.H., Luxembourg	48160
Hoparfin S.A., Luxembourg	48150	Stratégie Informatique Européenne S.A., Luxembourg	48172
Hoparfin S.A., Luxembourg	48152	Thamaniah S.A.H., Luxembourg	48157
Imperial Luxembourg S.A., Kehlen	48173	Thames Haven S.A., Luxembourg	48157
International Mode Investment S.A., Luxembourg	48162	Thames Haven S.A., Luxembourg	48157
International Mode Investment S.A., Luxembourg	48162	Thomas S.A., Luxembourg	48172
Kolgi Holding S.A., Luxembourg	48146	Triplas Synthetic CDO S.A., Luxembourg	48179
Kolgi Holding S.A., Luxembourg	48149	Ulysses, Sicav, Luxembourg	48165
Koremars S.A., Luxembourg	48171	Ulysses, Sicav, Luxembourg	48165
Laura Holding S.A., Luxembourg	48174	United Chemical Holding S.A., Luxembourg	48170
Lavande Participations S.A., Luxembourg	48164	Vela Holding S.A., Luxembourg	48166
Legion Portfolios (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	48189	Victor Buck Services S.A., Leudelange	48174
		Xenos, Sicav, Luxembourg	48166
		Xenos, Sicav, Luxembourg	48166

KOLGI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 92.841.

In the year two thousand and four, on the twenty-second of July.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KOLGI HOLDING S.A., a limited holding corporation having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, dated April 11th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 477 dated May 2nd, 2003.

The meeting is presided by Mrs Lieve De Mets, employee, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Anne-Sophie Baranski, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Roberto De Luca, employee, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the amount of the subscribed capital by an amount of five hundred ninety thousand euro (590,000.- EUR), in order to raise it from its present amount of one hundred ten thousand euro (110,000.- EUR) to seven hundred thousand euro (700,000.- EUR) by creating and issuing five hundred ninety (590) new shares with a value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, with the same rights as the existing shares.

2. Subscription and payment of the five hundred ninety (590) new shares.

3. Decision to increase the authorized capital by an amount of nine million four hundred thousand euro (9,400,000.- EUR) in order to raise from its present amount of one million one hundred thousand euro (1,100,000.- EUR) to ten million five hundred thousand euro (10,500,000.- EUR) consisting in ten thousand five hundred (10,500) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR), each.

4. Authorisation to the board of Directors to issue convertible bonds and debentures.

5. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions.

6. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of five hundred ninety thousand euro (590,000.- EUR), in order to raise it from its present amount of one hundred ten thousand euro (110,000.- EUR) to seven hundred thousand euro (700,000.- EUR) by creating and issuing five hundred ninety (590) new shares, with the same rights as the existing shares

Second resolution

The general meeting resolves to accept the subscription of the five hundred ninety (590) new shares by the existing shareholders, pro rata of their shareholding in the Company:

- Mr Georges Krieger, lawyer, with professional address in L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, by two hundred ninety-five (295) shares.

- Mr David Yurtman, lawyer, with professional address in L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, by two hundred ninety-five (295) shares.

Subscription and Liberation

The existing shareholders of the Company Mr Georges Krieger prenamed, hereby represented by Mrs Lieve De Mets private employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 11th, 2004, and Mr David Yurtman, prenamed, hereby represented by Mrs Lieve De Mets prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 11th, 2004, declares to subscribe the capital increase in proportion of their shareholding in the Company.

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares subscribed</i>	<i>Subscribed and paid-in share</i>
1) Mr Georges Krieger	295	295,000.-
2) Mr David Yurtman	295	295,000.-
Total:	590	590,000.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary so that the amount of five hundred ninety thousand euro (590,000.- EUR) is as of now at the disposal of the Company.

Third resolution

The general meeting resolves to increase the authorized capital by an amount of nine million four hundred thousand euro (9,400,000.- EUR) in order to raise from its present amount of one million one hundred thousand euro (1,100,000.- EUR) to ten million five hundred thousand euro (10,500,000.- EUR) consisting in ten thousand five hundred (10,500) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR), each.

Fourth resolution

The general meeting authorizes the board of Directors to issue convertible bonds and debentures.

Fifth resolution

As a result of these resolutions, the Article 3 of the Articles of Company is amended, so that it will read from now on as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at seven hundred thousand euro (700,000.- EUR), divided into seven hundred (700) shares having a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.

The authorized capital is fixed at ten million five hundred thousand euro (10,500,000.- EUR), divided into ten thousand five hundred (10,500) shares having a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of deed dated the July 22nd July 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five (5) years.

The board of Director is authorised to issue convertible bonds and debentures.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 8,200.- euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KOLGI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg en date du 11 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 477 du 2 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Lieve De Mets, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (590.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent dix mille euros (110.000.- EUR) au montant de sept cent mille euros (700.000.- EUR) par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt-dix (590) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et mêmes obligations que les actions antérieures.

2) Souscription et libération des cinq cent quatre-vingt-dix (590) actions nouvelles.

3) Augmentation du capital autorisé d'un montant de neuf millions quatre cent mille euros (9.400.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) au montant de dix millions cinq cent mille euros (10.500.000,- EUR) représenté par dix mille cinq cents (10.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

4) Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.

5) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (590.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent dix mille euros (110.000,- EUR) au montant de sept cent mille euros (700.000,- EUR) par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt-dix (590) actions nouvelles ayant les mêmes droits et mêmes obligations que les actions antérieures.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des cinq cent quatre-vingt-dix (590) actions nouvelles, les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la société:

- Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, à concurrence de deux cent quatre-vingt-quinze (295) actions.

- Monsieur David Yurtman, avocat, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, à concurrence de deux cent quatre-vingt-quinze (295) actions.

Souscription et libération

Les actionnaires existants, Monsieur Georges Krieger prénommé, ici représenté par Madame Lieve De Mets, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 juin 2004, et Monsieur David Yurtman prénommé, ici représenté par Madame Lieve De Mets, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 juin 2004, déclarent souscrire l'augmentation du capital en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions souscrites</i>	<i>Capital souscrit et libéré</i>
1) M. Georges Krieger	295	295.000,-
2) M. David Yurtman	295	295.000,-
Total:	590	590.000,-

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que le montant de cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (590.000,- EUR) est, à partir du présent instant, à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé d'un montant de neuf millions quatre cent mille euros (9.400.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) au montant de dix millions cinq cent mille euros (10.500.000,- EUR) représenté par dix mille cinq cents (10.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR) représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions cinq cent mille euros (10.500.000,- EUR), représenté par dix mille cinq cents (10.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 22 juillet 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration

en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq (5) ans.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 8.200,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. De Mets, A.-S. Baranski, R. De Luca et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2004, vol. 468, fol. 7, case 9. – Reçu 5.900 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2004.

A. Lentz.

(063121.3/221/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

KOLGI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 92.841.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2004.

A. Lentz.

(063126.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 88.843.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 17 mai 2004 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le rapport des réviseurs, le rapport des administrateurs et le bilan final audité au 31 décembre 2003;

2. L'assemblée a ratifié de maintenir les rémunérations des administrateurs au même niveau que celui de l'année précédente;

3. L'assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du conseil d'administration pour l'année se terminant au 31 décembre 2003;

4. L'assemblée a réélu MM. Eric M. C. Syz, Alfredo Piacentini, Francesco Rossi, Rolf W. A. Sachs, André Stern, Mark Lloyd-Price et Tony C. Morrongiello à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005;

5. PricewaterhouseCoopers a été réélu à la fonction de réviseur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005.

Pour ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT SICAV

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063268.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

HOPARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 69.822.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOPARFIN S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 19 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 22 juillet 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire le 22 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1695 du 27 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Provost, directeur général, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Fabienne Wengert, employée privée, demeurant professionnellement à Remich.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'adresse de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

2. Augmentation du capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) à huit cent cinquante mille euros (850.000,- EUR) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

3. Souscription et libération des cinq mille (5.000) actions nouvelles par versements en numéraire et au prorata des actionnaires actuels.

4. Fixation du capital autorisé à huit millions cinq cent mille euros (8.500.000,- EUR) représenté par quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

5. Renouvellement de la période d'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

6. Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

7. Acceptation de la démission de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.

8. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

9. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) à huit cent cinquante mille euros (850.000,- EUR) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des cinq mille (5.000) actions nouvelles, les actionnaires actuels, en proportion de leur participation actuelle.

Souscription et libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1) Monsieur Jean Philippe Hottinger, banquier d'affaires, demeurant à CH-8024 Zurich, Hottingerstrasse 21, ici représenté par Monsieur Franck Provost, directeur général, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration délivrée à Zurich le 11 juillet 2004, déclarant souscrire pour mille deux cent cinquante (1.250) actions;

2) Monsieur François Hottinger, banquier d'affaires, demeurant à CH-8024 Zurich, Hottingerstrasse 21, ici représenté par Monsieur Franck Provost, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Zurich le 13 juillet 2004, déclarant souscrire pour mille deux cent cinquante (1.250) actions;

3) Monsieur Jean Conrad Hottinger, banquier d'affaires, demeurant à CH-8024 Zurich, Hottingerstrasse 21, ici représenté par Monsieur Franck Provost, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Zurich le 11 juillet 2004, déclarant souscrire pour mille deux cent cinquante (1.250) actions;

4) Monsieur Emmanuel Hottinger, banquier d'affaires, demeurant à CH-8024 Zurich, Hottingerstrasse 21, ici représenté par Monsieur Franck Provost, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Zurich le 12 juillet 2004, déclarant souscrire pour mille deux cent cinquante (1.250) actions.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels ont déclaré souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvelles, chacun pour le nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme HOPARFIN S.A., de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à huit millions cinq cent mille euros (8.500.000,- EUR) représenté par quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée fixe à cinq (5) années, à courir à partir du 21 juillet 2004, la période d'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit cent cinquante mille euros (850.000,- EUR), représenté par huit mille cinq cents (8.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à huit millions cinq cent mille euros (8.500.000,- EUR), représenté par quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 19 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à courir à partir du 21 juillet 2004, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et Thomas Felgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg du poste d'administrateur de la société et l'assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de sociétés, né à B-Forest le 22 mai 1937, demeurant à L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume.

- Monsieur Jeannot Wengler, chef comptable, né à Luxembourg, le 6 avril 1955, demeurant à L-2734 Luxembourg, 49, rue de Wiltz.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2004.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège social à Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes, et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société anonyme HOPARGEST S.A., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2004.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 7.100,- euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, F. Wengert et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2004, vol. 468, fol. 7, case 5. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 juillet 2004.

A. Lentz.

(063165.3/221/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

HOPARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 69.822.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 juillet 2004.

A. Lentz.

(063168.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

PAUL WIRTZ, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

H. R. Luxemburg B 101.906.

Ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter vom 20. Juli 2004

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Eric Deutsch, Diplom Ingenieur für Versorgungstechnik, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 29. April 1965, wohnhaft in D-54290 Trier, Neustrasse 34, (Bundesrepublik Deutschland), zum administrativen Geschäftsführer zu ernennen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den jetzigen Prokuristen Herr Otmar Deutsch, Gas-Wasserinstallations-Meister, geboren in Neunkirchen, (Bundesrepublik Deutschland), am 20. Dezember 1938, wohnhaft in D-54290 Trier, Germanstrasse 1-2, (Bundesrepublik Deutschland), zum technischen Geschäftsführer zu ernennen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Unterschriftsbefugnis der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«Bis zu einem Betrag von 1.250,- EUR kann die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet werden.

Für jegliche Verpflichtungen welche diesen Betrag überschreiten ist die Kollektivunterschrift des administrativen und des technischen Geschäftsführers erforderlich.»

Niederanven, den 20. Juli 2004.

Für gleichlautende Mitteilung

I. Deutsch / E. Deutsch

Die Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062643.3/231/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

HOLCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 99, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 69.241.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(062935.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

HEPTA CONSULT, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 80.189.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HEPTA CONSULT, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, le 15 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 681 du 27 août 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 12 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Isabelle Koulouris, employée privée, demeurant à Heisdorf,

qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Wengert, employée privée, demeurant à F- Kirschnaumen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à Kayl.

Le bureau ainsi constitué, Mademoiselle la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Incorporation de la prime d'émission à concurrence de 85.336,- EUR dans le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de 42.668,- EUR à 128.004,- EUR sans émission d'actions nouvelles.

2. Augmentation de 4,- EUR de la valeur nominale des 21.334 actions émises de la Société, portant ainsi la valeur nominale d'une action de 4,- EUR à 6,- EUR.

3. Diminution du montant du capital autorisé à concurrence de 10.664,- EUR pour le ramener de son montant actuel de 500.000,- EUR à 489.336,- EUR. Modification de la valeur nominale des actions de 2,- EUR à 6,- EUR.

4. Modification subséquente des articles 5 et 6) a) des statuts de la Société (version française qui aura la teneur suivante):

«Art. 5. Capital social

Le capital social émis de la Société est établi à cent vingt-huit mille quatre euros (128.004,- EUR) représenté par vingt et un mille trois cent trente-quatre (21.334) actions d'une valeur nominale de six euros (6,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

«Art. 6. Variations du capital social

a) Le capital autorisé de la Société est établi à quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent trente-six euros (489.336,- EUR), représenté par quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante-six (81.556) actions, d'une valeur nominale de six euros (6,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'incorporer la prime d'émission à concurrence de 85.336,- EUR dans le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de 42.668,- EUR à 128.004,- EUR sans émission d'actions nouvelles.

L'existence de la prime d'émission a été justifiée à l'assemblée et au notaire moyennant bilan arrêté au 31 mai 2004, dont une copie certifiée conforme restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter de 4,- EUR la valeur nominale des 21.334 actions émises de la Société, portant ainsi la valeur nominale d'une action de 4,- EUR à 6,- EUR.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le montant du capital autorisé à concurrence de 10.664,- EUR pour le ramener de son montant actuel de 500.000,- EUR à 489.336,- EUR. L'Assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions de 2,- EUR à 6,- EUR.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 5) et 6) a) des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

Le capital social émis de la Société est établi à cent vingt-huit mille quatre euros (128.004,- EUR) représenté par vingt et un mille trois cent trente-quatre (21.334) actions d'une valeur nominale de six euros (6,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

«Art. 6. Variations du capital social

a) Le capital autorisé de la Société est établi à quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent trente-six euros (489.336,- EUR), représenté par quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante-six (81.556) actions, d'une valeur nominale de six euros (6,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de 1.450,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Suit la traduction en langue anglaise:

In the year two thousand and four on the twenty-second day of July.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HEPTA CONSULT, with registered office in Luxembourg, incorporated by deed enacted by notary Christine Doerner, residing in Bettembourg, on the 15th January 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 681 of 27th August 2001, amended by deed enacted by the undersigned notary on the 5th December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 570 of 12th April 2002.

The meeting is presided by Miss Isabelle Koulouris, private employee, residing in Heisdorf, who appoints as secretary Mrs Fabienne Wengert, private employee, residing in F-Kirschnaumen.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marie-Josée Jähne, private employee, residing in Kayl.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capitalization of the share premium up to 85,336.- EUR so as to rise up the corporate capital of the Company from 42,688.- EUR to 128,004.- EUR without issuance of new shares.

2. Increase of the nominal value of the 21,334 issued shares of the company by 4.- EUR bringing the nominal value of one share from 2.- EUR up 6.- EUR.

3. Reduction of the authorised capital up to 10.664.- EUR in order to bring it down from 500,000.- EUR to 489,336.- EUR. Change of the nominal value of the shares from 2.- EUR to 6.- EUR.

4. Amendment of the articles 5) and 6) of the articles of incorporation of the company (English version - which will have following wording):

«Art. 5. Share Capital

The Company has a subscribed capital of one hundred twenty-eight thousand four euro (128,004.- EUR) divided into twenty-one thousand three hundred thirty-four (21,334) shares of a par value of six euro (6.- EUR) each, entirely paid in.»

«Art. 6. Changes in the Share capital

a) The Company shall have an authorised capital of four hundred eighty-nine thousand three hundred thirty-six euro (489,336.- EUR) divided into eighty-one thousand five hundred fifty-six (81,556) shares of a par value of six euro (6.- EUR) each.»

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

III. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides do capitalize the share premium up to 85,336.- EUR so as to rise up the corporate capital of the Company from 42,688.- EUR to 128,004.- EUR without issuance of new shares.

The existence of the share premium has been justified to the meeting and the notary according to the balance sheet of the company as per 31st May 2004. A copy of the balance sheet will remain attached to the present deed.

Second resolution

The meeting decides to increase by 4.- EUR the nominal value of the 21,334 issued shares of the company bringing the nominal value of one share up to 6.- EUR.

Third resolution

The meeting decides to reduce the authorised capital up to 10,664.- EUR in order to bring it down from 500.000.- EUR to 489,336.- EUR. Change of the nominal value of the shares from 2.- EUR to 6.- EUR.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the articles 5) and 6) of the articles of incorporation of the company which will have following wording:

«Art. 5. Share Capital

The Company has a subscribed capital of one hundred twenty-eight thousand four euro (128,004.- EUR) divided into twenty-one thousand three hundred thirty-four (21,334) shares of a par value of six euro (6.- EUR) each, entirely paid in.»

«Art. 6. Changes in the Share capital

a) The Company shall have an authorised capital of four hundred eighty-nine thousand three hundred thirty-six euro (489,336.- EUR) divided into eighty-one thousand five hundred fifty-six (81,556) shares of a par value of six euro (6.- EUR) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,450.- euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the French text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with Us the notary the present original deed.

Signé: I. Koulouris, F. Wengert, M.-J. Jähne et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2004, vol. 468, fol. 8, case 1. – Reçu 853,36 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2004.

A. Lentz.

(063172.3/221/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

HEPTA CONSULT, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 80.189.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 janvier 2004.

A. Lentz.

(063175.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

CONSHIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 101.143.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 juin 2004

Présents:

M. Freddy Bracke, Administrateur

M. Camille Cigrang, Administrateur

M. Josef Adriaens, Administrateur

La séance est ouverte à 19.35 heures sous la présidence de M. F. Bracke avec comme points à l'ordre du jour:

1. Délégation de la gestion journalière de la Société.

2. Dénifition des pouvoirs bancaires

Résolutions

1. Suite à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée constitutive de ce jour, M. Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert est nommé administrateur-délégué. Il aura tous pouvoirs pour la gestion journalière de la société ainsi que pour représenter la société en ce qui concerne cette gestion.

2. Pouvoirs bancaires: Le Conseil décide que deux administrateurs signant conjointement engageront valablement la société tant en gestion qu'en disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20.00 heures.

J. Adriaens / C. Cigrang / F. Bracke

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062704.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SAN PATRIZIO IMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.196.

L'an deux mille quatre, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SAN PATRIZIO IMMOBILIARE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée originellement sous la dénomination de SAN PATRIZIO IMMOBILIARE S.r.l., suivant acte reçu par Maître Giorgio Tavassi, notaire de résidence à Rome (Italie), en date du 20 décembre 1996, dont le siège social statutaire et administratif a été transféré à Luxembourg, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés, contenant en outre le changement de la dénomination sociale en SAN PATRIZIO IMMOBILIARE, S.à r.l., contenant une refonte complète des statuts, reçu par le notaire instrumentant en date du 17 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 378 du 7 avril 2004.

L'assemblée se compose des deux associés, à savoir:

1.- GESCO HOLDING S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

2.- SOCIETÀ ITALIANA SERVIZI - S.p.A., ayant son siège à Via del Nuoto, 1, I-00194 Rome,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, les comparantes prémentionnées, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution : Cession de parts sociales

La société SOCIETÀ ITALIANA SERVIZI - S.p.A., prédésignée, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à la société INTERCOIMAR TRADING S.A., ayant son siège 9050 Funchal, Rua 31 de Janeiro 81A - 5° E, Madeira, ici représentée par Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée,

ce acceptant par sa représentante susnommée, douze (12) parts sociales dans la société SAN PATRIZIO IMMOBILIARE, S.à r.l., prédésignée pour le prix global de mille trente euros (EUR 1.030,-).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédante accorde bonne et valable quittance.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite Madame Luisella Moreschi, prénommée, ici personnellement présente et agissant en sa qualité de gérante unique, déclare accepter au nom et pour compte de la société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). Il est représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1.- GESCO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, cent treize parts sociales	113
2.- INTERCOIMAR TRADING S.A., ayant son siège 9050 Funchal, Rua 31 de Janeiro 81A-5° E, Madeira, douze parts sociales	12
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge de la cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 juillet 2004, vol. 428, fol. 12, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le vingt-huit juillet de l'an deux mille quatre.

H. Hellinckx.

(063209.3/242/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

SAN PATRIZIO IMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(063211.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

THAMES HAVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.

R. C. Luxembourg B 92.721.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Certifié conforme

A-M. Grieder / N. Theisen

Administrateur / Administrateur

(062702.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

THAMES HAVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.

R. C. Luxembourg B 92.721.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004

L'Assemblée Générale donne décharge pour l'exercice écoulé aux Administrateurs Monsieur Norbert Theisen, Madame Anne-Marie Grieder et la société ASCENDO S.A. ainsi qu'au commissaire aux comptes Madame Nicole Baeyens.

Les mandats des Administrateurs ainsi que le mandat de commissaire aux comptes viennent à expiration à la présente assemblée générale.

L'Assemblée décide de les réélire dans leur fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Certifié conforme

A-M. Grieder / N. Theisen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062700.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

THAMANIAH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 36.980.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(062999.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

BUO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 29.846.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2004:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Madame Jeanine Van Geite, administrateur de société, demeurant 28, rue de la Gare, L-5540 Remich;
- Madame Dolly Lamote, administrateur-délégué, demeurant 20, avenue Chanoine Roose, B-1070 Bruxelles
- Monsieur Robert Van Reusel, administrateur de société, demeurant B-5500 Vresse-Mouzaive
- BUO FINANCE HOLDING S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 29.644, sise 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

Les mandats de Messieurs Jacques Lamote et Robert Denayer ne sont pas renouvelés.

L'assemblée générale nomme également Madame Dolly Lamote administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuel aussi bien pour les banques que pour la gestion de la société en remplacement de Monsieur Lamote décédé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, R.C.S. Luxembourg 71.178, 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062756.3/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

CALLINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 58, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 72.846.

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALLINGTON S.A., ayant son siège social à L-9780 Wintrange, 78, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72.846, constituée sous la dénomination de FLEET SERVICES EUROPE S.A., suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 80 du 25 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1182 du 11 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Edmond Van Laeken, administrateur de société, demeurant à Anvers.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mario Marreel, administrateur de sociétés, demeurant à Wintrange.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social à L-2230 Luxembourg, 58, rue du Fort Neipperg.
- 2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.
- 3.- Démission de Monsieur Mario Marreel, membre du conseil d'administration et administrateur-délégué et décharge.
- 4.- Nomination d'un nouvel administrateur.
- 5.- Autorisation au conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2230 Luxembourg, 58, rue du Fort Neipperg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Mario Marreel, administrateur de société, demeurant à L-9780 Wincrange, 78, rue Principale, né à B-Roeselare, le 3 février 1970, et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Edmond Van Laeken, administrateur de sociétés, demeurant à B-2170 Anvers, Trammezandlei 17, né à Anvers (Belgique), le 6 octobre 1962.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Van Laeken, S. Schieres, M. Marreel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 juillet 2004, vol. 428, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(063237.3/242/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

CALLINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 58, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 72.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(063238.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

EDISON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 31.280.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, maintenant à Luxembourg, en date du 21 juin 1989, acte publié au Mémorial C n° 379 du 12 décembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 mai 1990 et en date du 3 février 1994, actes publiés au Mémorial C n° 427 du 21 novembre 1990 et n° 185 du 11 mai 1994, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 559 du 22 mai 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS08480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDISON S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(063004.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

SPRING 96 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.524.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SPRING 96 S.A.

Signature

(062858.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SPRING 96 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.524.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

SPRING 96 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062859.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

OPIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Howald, 250, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 60.881.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Pierron, gérant de sociétés, demeurant à F-57535 Marange Silvanage, 6, Chemin des Altroses, né le 16 février 1965 à Villerupt (F).

2.- Monsieur Pierre Locuty, cadre commercial, demeurant à L-Dudelange, 66, rue du Parc.

Les comparants sub 1) est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée OPIO, S.à r.l., avec siège social à L-3542 Dudelange, 66, rue du Parc, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 60.881, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 715 du 22 décembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 290 du 18 avril 2000.

Monsieur Philippe Pierron, prénommé, déclare être devenu seul associé de la société OPIO, S.à r.l., suite à une cession intervenue sous seing privé en date du 28 juin 2004 dans laquelle Monsieur Pierre Locuty, prénommé, lui a cédé cinq cents (500) parts lui appartenant.

Monsieur Pierre Locuty, prénommé, en sa qualité de gérant de la société OPIO, S.à r.l., accepte ladite cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Suite à cette cession de parts, Monsieur Philippe Pierron, préqualifié, est devenu associé unique de la société à responsabilité limitée, et en cette qualité il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclare que la répartition des parts sociales dans la société OPIO, S.à r.l. sera désormais la suivante:

Monsieur Philippe Pierron, cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et, en conséquence, l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établisse-

ment et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-3542 Dudelage, 66, rue du Parc à L-2610 Howald, 250, route de Thionville, et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Howald.»

Quatrième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Pierre Locuty, prénommé, en sa qualité de gérant sur base d'une situation comptable intermédiaire et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé comme nouveau gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Philippe Pierron, prénommé. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Pierron, P. Locuty, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, vol. 144S, fol. 22, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2004.

P. Bettingen.

(063529.3/202/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

MOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.344.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062907.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.344.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2004

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Mauro Puppo, indépendant, demeurant 1, via Monte Grappa à Vedano al Lambro (Italie), de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée révoque le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes révoqué la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062936.3/655/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.129.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

INTERNACIONAL MODE INVESTMENT S.A.

Signature

(062861.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.129.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062863.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ELEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 21.774.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2004

AFFECTATION DU RESULTAT

- Affectation à la réserve légale (5%)	162,51 EUR
- Bénéfice à reporter	3.087,75 EUR
- Bénéfice de l'exercice	<u>3.250,26 EUR</u>

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063011.3/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

NAXOS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.870.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NAXOS FINANCE S.A.

Signature

(062865.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

NAXOS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.870.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

NAXOS FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062866.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ALPHA CARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 75.104.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(063000.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ADVANTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 70.995.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(063001.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

MERSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.959.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MERSIN S.A.

Signature

(062873.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MERSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

MERSIN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062874.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

LAVANDE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 92.645.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 26 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 444 du 23 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVANDE PARTICIPATIONS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(063002.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

MESSAGERIES DU LIVRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1020 Luxembourg, 5, rue F.G. Raiffeisen.
R. C. Luxembourg B 53.763.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des associés prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2002 d'adapter l'article 5. Capital souscrit - parts, alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune. Les parts de la société, toutes intégralement libérées, sont détenues par la société à responsabilité limitée MESSAGERIES PAUL KRAUS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

C. Schock

Directeur général

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063029.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ULYSSES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.830.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour ULYSSES

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(062917.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ULYSSES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.830.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 22 juin 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice social clôturé au 31 mars 2004.

2. de réélire Messieurs Ricardo Portabella, Philippe Esser, Pascal Pierret, Jean-Michel Gelhay, Vincent Planche et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

3. de réélire KMPG AUDIT - Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour ULYSSES

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062956.3/034/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

HAMMER TRANSPORT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 11, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 65.969.

Par lettre recommandée en date du 20 juillet 2004, EURAUDIT, S.à r.l. a démissionné en sa qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat, étant dans l'impossibilité de remplir son mandat.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062942.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

HAMMER TRANSPORT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 11, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 65.969.

Par lettre recommandée en date du 20 juillet 2004, Monsieur Paul Lutgen a démissionné en sa qualité d'administrateur avec effet immédiat, étant dans l'impossibilité de remplir son mandat.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062943.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

XENOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 63.698.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour XENOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondateur de Pouvoir Principal

(062929.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

XENOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 63.698.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juin 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice social clôturé au 31.03.2004.
2. de réélire Messieurs Pierre Pavlovitch, Etienne Ledecq, Alain Léonard et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
3. de nommer Monsieur Patrick Wagenaar en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005, en remplacement de Monsieur Geert De Bruyne, administrateur démissionnaire.
4. de réélire KPMG AUDIT - Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour XENOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J-M Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondateur de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062973.3/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SoDévIn HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 79.436.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(062941.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

VELA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 66.986.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(062944.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SCUBATECH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 56.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(062946.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

REALFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 78.683.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(062948.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FINELETTRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.587.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(062950.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FINANCIERE DE GESTION ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.875.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX-BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062985.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

MASELUX SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.606.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2004

- L'Assemblée entend le rapport de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch, à L-1470 Luxembourg, liquidateur de société par suite de sa nomination en date du 13 avril 2004.

- L'Assemblée désigne ensuite en qualité de commissaire vérificateur LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, laquelle devra faire rapport sur l'emploi des valeurs sociales et les comptes de liquidation.

- L'Assemblée décide de convoquer l'Assemblée Générale de clôture de liquidation devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, avec pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire vérificateur;
2. Approbation des comptes de liquidation;
3. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
4. Clôture de la liquidation;
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS05797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062987.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

FORMENGROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 75.171.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(062955.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MAESTRALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 78.722.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et de publication au Mémorial

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062975.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MEBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.629.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et de publication au Mémorial

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Le Conseil d'Administration
S. Vandi / D. Murari
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062977.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FINRUCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 83.808.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(062957.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

HDN-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 37.641.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Hendrik Dillen, indépendant, demeurant Lorzestraat 75 à B-2480 Dessel. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062986.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

BLUE BAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.753.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du Conseil d'Administration tenue en date du 19 juillet 2004*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 19 juillet 2004 que Monsieur Valerio Larena Faccini, employé privé, demeurant Viale Caldara 24/A à I-20122 Milan, démissionne de ses fonctions d'administrateur de catégorie A avec effet immédiat.

En date du 19 juillet 2004, le Conseil d'administration coopte en remplacement, aux fonctions d'administrateur de catégorie A, Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg comme administrateur de catégorie A;
- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg comme administrateur de catégorie B;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg comme administrateur de catégorie B;

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062984.3/655/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

UNITED CHEMICAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.614.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(062959.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

EVERLUX MARITIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 34.859.

Le résultat disponible au 31 décembre 2002 a été réaffecté comme suit:

- bénéfice au 31 décembre 2002	79.866,14 EUR
- bénéfice reporté	215.624,11 EUR
- résultat disponible	295.490,25 EUR
- distribution d'un dividende de	150.000,00 EUR
- report à nouveau	145.490,25 EUR

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour EVERLUX MARITIMA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063079.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

MINORU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.953.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 juillet 2004, enregistré à Mersch, le 21 juillet 2004, volume 428, folio 29, case 1, que la société anonyme holding MINORU S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 561 du 13 octobre 1997, au capital social de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (EUR 49.578,70) (équivalent de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-). divisé en deux mille (2.000) actions de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) (équivalent de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme holding MINORU S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(063157.3/242/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

BLUE MOUNTAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 78.219.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(062960.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ESPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 76.961.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(062961.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

KOREMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 38.842.

Le résultat disponible au 31 décembre 2002 a été réaffecté comme suit:

- bénéfice au 31 décembre 2002.	121.560,35 EUR
- bénéfice reporté.	172.214,22 EUR
- résultat disponible.	293.774,57 EUR
- distribution d'un dividende de	290.000,00 EUR
- report à nouveau	3.774,57 EUR

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour KOREMAR S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063082. 2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 33.819.

Constituée par-devant M^e Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 14 mai 1990, acte publié au Mémorial C n° 416 du 12 novembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} février 1994, acte publié au Mémorial C n° 182 du 9 mai 1994, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 21 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 524 du 15 mai 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMAS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(063005.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

SIERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 31.295.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, maintenant à Luxembourg, en date du 21 juillet 1989, acte publié au Mémorial C n° 381 du 20 décembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 février 1994, acte publié au Mémorial C n° 185 du 11 mai 1994, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 21 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 469 du 30 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIERRA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(063006.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

MORELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 32.782.

Constituée par-devant M^e Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 11 janvier 1990, acte publié au Mémorial C n°254 du 30 juillet 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} février 1994, acte publié au Mémorial C n° 181 du 9 mai 1994, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 2 mai 2003, acte publié au Mémorial C n° 701 du 3 juillet 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MORELLA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(063007.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

STRATEGIE INFORMATIQUE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 209, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 63.173.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS00180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(062992.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

CABRERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 31.278.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, maintenant à Luxembourg, en date du 21 juillet 1989, acte publié au Mémorial C n° 379 du 19 décembre, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 février 1994, acte publié au Mémorial C n° 185 du 11 mai 1994, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner en date du 21 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 558 du 22 mai 2003.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABRERA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(063008.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

IMPERIAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.
R. C. Luxembourg B 63.095.

—
Il a été constaté ce qui suit:

Par lettre recommandée du 23 juillet 2004, Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, avec domicile à Luxembourg, dénonce sa charge comme commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063015.3/603/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

EURO PARTICIPATIONS ARTS GRAPHIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 85.515.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(063013.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

LE GRAND CAFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 9, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 67.322.

—
Il est constaté ce qui suit:

Par lettre recommandée du 20 juillet 2004, Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg dénonce sa charge de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063016.3/603/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ROERMOND HOLDING (No. 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 84.770.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

G. Lecuit.

(063199.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

SEMPRE VERDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.986.

Il est constaté ce qui suit:

Par lettre recommandée du 22 mai 2000, parvenue au siège de la société, Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg dénonce sa charge de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063021.3/603/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

LAURA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.356.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Le Domiciliataire

(063030.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

AUTO-ECOLE DAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier Becker.
R. C. Luxembourg B 74.679.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTO-ECOLE DAN S.A.

Signature

(063040.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

METALFAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.294.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(063245.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

VICTOR BUCK SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R. C. Luxembourg B 74.373.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(063256.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ProLogis POLAND XXXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.036.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixteenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by its manager Mr Peter Cas-sells, Company Director, residing in Luxembourg, 25B, boulevard Royal, a company registered under the number B 76.630,

duly authorised to bind the company by its sole signature.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis POLAND XXXIII, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by fifteen (15) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered

mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

Subscription and payment

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., elle-même représentée par un gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 76.630, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND XXXIII, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze (15) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 62, case 9. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

G. Lecuit.

(063365.3/220/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

TRIPLAS SYNTHETIC CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 90.832.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 juillet 2004

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juillet 2004 que Monsieur Stéphane Biver, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juillet 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062236.3/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ProLogis POLAND XXXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.035.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixteenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082, duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by its manager Mr Peter Cas-sells, Company Director, residing in Luxembourg, 25B, boulevard Royal, a company registered under the number B 76.630,

duly authorised to bind the company by its sole signature.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis Poland XXXII, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by fifteen (15) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered

mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

Subscription and payment

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., elle-même représentée par un gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 76.630, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND XXXII, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze (15) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 62, case 8. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

G. Lecuit.

(063380.3/220/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

MassMutual EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 26.334.

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2004 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

2) Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une durée prenant fin à la clôture de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

a) Andrew Oleksiw, président, né le 7 mai 1953 à New York, demeurant à Springfield, Massachusetts;

b) Jeffrey T. Robinson, vice président, né le 21 mai 1953 dans le Wisconsin, demeurant à Springfield, Massachusetts;

c) Thomas B. Hawkins, vice président, né le 29 mai 1960 en Caroline du Nord, demeurant à Springfield, Massachusetts;

d) Paul J. Mousel, licencié en droit, 15 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg;

e) Ann F. Lomeli, vice président, née le 1^{er} mai 1956 au Massachusetts, demeurant à Springfield, Massachusetts.

3) KPMG, réviseur d'entreprises, avec adresse au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été nommée réviseur de la société pour une durée prenant fin à la clôture de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2004 en remplacement de DELOITTE S.A.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062701.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ProLogis POLAND XXXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.034.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixteenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by its manager Mr Peter Cas-sells, Company Director, residing in Luxembourg, 25B, boulevard Royal, a company registered under the number B 76.630,

duly authorised to bind the company by its sole signature.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis Poland XXXI, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of moans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by fifteen (15) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered

mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

Subscription and payment

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., elle-même représentée par un gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 76.630, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND XXXI, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze (15) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 62, case 7. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

G. Lecuit.

(063383.3/220/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.127.

M. Zahed Goma'a a démissionné du Conseil d'Administration le 12 mai 2004.

Pour LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG)

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063274.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

CDO MASTER INVESTMENTS 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 86.062.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 juillet 2004

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juillet 2004 que Monsieur Stéphane Biver, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juillet 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Elo Rozencwajg, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- Elo Rozencwajg, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062262.3/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AIG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.227.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Stefan Demuth
AIG PRIVATE BANK LTD.
Pelikanstrasse 37
CH-8021 Zürich

- M. Stefan Kräuchi
AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD.
Hochbordstrasse 3
CH-8600 Dübendorf

- M. Thomas Lips
AIG PRIVATE BANK LTD.
Pelikanstrasse 37
CH-8021 Zürich

- M. Werner Vontobel
AIG PRIVATE BANK LTD.
Pelikanstrasse 37
CH-8021 Zürich

Pour AIG, SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062743.3/1126/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

AIG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.227.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour AIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(062740.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

R.D. AUTO PRESTIGE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5960 Itzig, 73, rue de l'Horizon.

R. C. Luxembourg B 102.044.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur David Régis, footballeur professionnel, né à La Trinité, Martinique (France) le 2 décembre 1968, demeurant à F-57155 Marly, 13, Impasse François d'Arlandes.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de R.D. AUTO PRESTIGE.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la location de tous véhicules terrestres automoteurs.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les sociétés à responsabilité limitée.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur David Régis, préqualifié. 125 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentant constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille Euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur David Régis, prénommé, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège social est établi à L-5960 Itzig, 73, rue de l'Horizon.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Régis, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, vol. 144S, fol. 54, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2004.

P. Bettingen.

(063515.3/202/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.